

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES MARCHES (SAVOIE)
Séance du jeudi 6 novembre 2008.

Le 6 novembre 2008 à 19h00, le conseil municipal de la commune de LES MARCHES dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Guy GAMEN, Maire ;

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie et adressée à chacun des membres du conseil municipal) : le vendredi 31 octobre 2008.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h00.

Conseillers municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance : Christophe DROGUET

Membres présents :

Guy GAMEN, Michel CHAPELLE, Gérard VEILLET, Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Evelyne BRISA, Jean-François ANGERAND, Raphaël DORNE (jusqu'au point n°7), Christophe DROGUET, Thierry DUFRENOY, Pascal LEPRETRE, Josiane DAGUET, Christiane GUCHET, Annie BERARD, Christian BATARDIN, Lionel GHIAZZA, Florence BRIAUD, Rina ARGENTIERI, Nathalie ARBET et Magali PELLICIER.

Membre absent :

Raphaël DORNE (à partir du point n°8).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour de la séance, les points suivants :

- Autorisation donnée au Maire de signer un marché complémentaire avec l'entreprise LOCATELLI dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg,
- Contentieux sentier piétonnier du lac de Saint-André : autorisation donnée au Maire de suivre la procédure d'appel,
- Fixation des droits de place pour les commerçants ambulants fréquentant régulièrement le marché hebdomadaire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2008.

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

- 2. Zones d'activités économiques :** approbation du projet d'extension de la ZAE - tranche n°1, approbation du dossier de demande de subvention à présenter à la CCPM, fixation du prix de vente des terrains et assujettissement de l'opération à la TVA.

Marie-Agnès MENET rend compte du projet d'extension de la zone d'activités économiques de Plan Cumin. Ce projet qui a été examiné par la commission ZAE, porte sur la viabilisation et la vente de terrains communaux, situés le long de la rue la Jacquère, à proximité du terrain de foot et du centre technique communal.

Marie-Agnès MENET précise que ces terrains, actuellement plantés en maïs, sont classés en zone Ue au niveau du PLU et ont donc vocation à accueillir des activités économiques. Cette opération permettrait de répondre aux demandes des artisans de la commune qui souhaitent développer leurs activités. Le projet initial comprend 5 lots dont le dimensionnement et le découpage n'ont pas encore été arrêtés définitivement et feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal. Il conviendra notamment de prendre en compte précisément l'impact de ce projet sur les équipements sportifs existants. Par ailleurs ce projet devra tenir compte également de l'extension de la ZAE – tranche n°2.

Elle précise, par ailleurs, que cette zone est facilement aménageable, les principaux réseaux se trouvant en bord de route. Il n'est pas nécessaire pour la commune de déposer un permis

d'aménager. Le coût de la viabilisation des lots a été estimé à environ 76 000€ HT, le montant sera ajusté en fonction des prix retenus dans le cadre du marché à bon de commande pour lequel une consultation est en cours. Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Communauté de Communes du Pays de Montmélian, qui perçoit le produit de la taxe professionnelle.

Le prix de vente, indiqué aux artisans rencontrés, a été arrêté à 30€ HT le m2.

Marie-Agnès MENET souligne enfin que la collectivité a demandé à être assujettie à la TVA, pour cette opération et que les services fiscaux et du Trésor ont été, à cet effet, sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE

Le principe d'extension de la ZAE et en particulier le dossier de demande de subvention qui sera adressé à la communauté de communes du Pays de Montmélian.

PRECISE

Que le plan de découpage définitif et la superficie de chaque lot feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal.

FIXE

A 30€ HT, le m2 le prix de vente des terrains communaux.

DEMANDE

Que la commune soit assujettie, pour cette opération budgétaire, à la TVA.

Pour : 13

Contre : 3

Abstention : 3

3. **Travaux d'empierrement d'une piste forestière** : autorisation donnée au Maire de signer le marché avec l'entreprise retenue.

Guy GAMEN rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser cette année les travaux d'amélioration du chemin dit de Bellegarde située en lisière de la forêt communale. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'ONF.

Une consultation a été lancée pour désigner l'entreprise en charge de ces travaux.

Monsieur le Maire rend compte des résultats de cette consultation : sur les dix offres examinées, la société Appia Savoie Léman est la mieux placée, sa proposition s'élevant à 19752€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Appia Savoie Léman le marché de travaux indiqué ci-dessus pour un montant HT de 19 752€.

Pour : 19.

4. **Affaires scolaires** : fixation du montant des dotations scolaires 2009.

Gérard VEILLET indique qu'il appartient au conseil de se prononcer sur le montant de la dotation par élève 2009, des écoles publiques de Crincaillé.

Il rappelle que cette dotation comprend :

- Une dotation « fournitures scolaires et fonctionnement matériel » ; le montant de cette dotation est, depuis 2006, de 47€ par élève.
- Une dotation « projets pédagogiques et activités hors les murs » dont le montant est depuis 2006 de 45€ par élève.

La commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 24 septembre dernier, propose de revaloriser, de 3€, le montant de chacune de ces dotations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE

Le montant 2009 des dotations scolaires des écoles publiques comme suit :

- Dotation « fournitures scolaires et fonctionnement matériel » : 50€ par élève scolarisé au 1^{er} janvier 2009.
- Dotation « projets pédagogiques et activités hors les murs » : 48€ par élève scolarisé au 1^{er} janvier 2009.

Pour : 19.

5. **Espace Public Numérique** : fixation des tarifs mis en place à partir de janvier 09, date de réouverture au public de l'EPN.

Gérard VEILLET rend compte de la proposition de la commission Informations/Communication/EPN qui s'est réunie le 1^{er} octobre 08. La commission souhaite simplifier les tarifs de l'Espace Public Numérique qui doit rouvrir ses portes au public début janvier 2009. La grille tarifaire proposée comprend un tarif horaire à 3€ pour les utilisateurs domiciliés sur la commune et un tarif horaires à 4€ pour les autres utilisateurs.

Par ailleurs la commission propose la mise en place de modules à thèmes. Ces modules de 10 heures (5 séances de 2 heures) seront proposés à 30€ (utilisateurs domiciliés sur la commune) et 40€ (utilisateurs domicilié sur une autre commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Les modifications, de la grille tarifaire de l'EPN, proposées, soit :

- Tarif horaire 3€ (pour les habitants des Marches)
- Tarif horaire 4€ (pour les habitants des communes extérieures)

PRECISE

Que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur à compter de janvier 2009.

Pour : 19.

6. **Centre de loisirs** : fixation des tarifs pour les ateliers de langue étrangère (Mini-Schools).

Evelyne BRISA indique que le centre de loisirs reconduit, cette année, la mise en place d'ateliers périscolaires de langue vivante anglaise. Elle précise que l'organisation des ateliers est confiée à une structure associative les « Mini-Schools ».

Il est demandé au conseil de valider la proposition de grille tarifaire qui s'établit comme suit :

Types de familles	Familles allocataires CAF ou assimilés et domiciliés sur Les Marches	Familles non allocataires CAF ou assimilés et domiciliés sur Les Marches	Familles allocataires CAF ou assimilés et non domiciliés sur Les Marches	Familles non allocataires CAF ou assimilés et non domiciliés sur Les Marches
Quotient Familial				
QF< à 208	126€	136.75€	187.25€	198€
209<QF<5570	132.50€	143.25€	187.25€	198€
558<QF<780	137.50€	148.25€	187.25€	198€
781<QF<1040	146.50€	157.25€	187.25€	198€
QF>1041	156.75€	167.50€	187.25€	198€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

La grille tarifaire proposée ci-dessus et relative aux ateliers périscolaires de langue vivante mis en place par le centre de loisirs communal.

Pour : 19.

7. **Commissions Tourisme et Environnement** : approbation du projet de réalisation de sentiers thématiques sur la vigne et du dossier de candidature à déposer auprès du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour bénéficier, sur ce dossier, de leur assistance technique.

Pascal LEPRETRE rappelle que les commissions Environnement et Tourisme travaille sur le projet de création de circuits pédestres thématiques autour de la découverte du patrimoine viticole communal. Il présente au conseil l'état d'avancement de ce dossier. Des contacts ont été noués avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et leur chargée de mission « activités sportives et loisirs de pleine nature », Mme Charlotte DUPONT. Cette dernière leur a indiqué que le projet de la commune est susceptible de recevoir une aide financière du conseil général qui souhaite mettre en place et financer des projets de création de « Promenades Savoyardes de Découverte ». Il s'agit pour le Département de la Savoie de développer un nouveau concept de « cheminement accessible à tous, permettant au visiteur de découvrir des sites de caractère ».

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse est disposé à accompagner la commune dans l'élaboration de l'appel à projet qui doit répondre aux exigences d'un cahier des charges précis. Le projet devra notamment correspondre aux principes suivants :

- Valorisation d'un site de caractère
- Cheminement accessible pour tous
- Projet s'inscrivant dans une perspective de développement économique
- Cheminement constituant un lieu de partage d'un agréable moment « ensemble » en famille et entre amis.

Pascal LEPRETRE précise que le projet présenté au conseil devra être modifié pour répondre aux critères d'éligibilité du dispositif « Promenades Savoyardes de Découverte ». La prise en charge financière du Conseil Général porte sur les études préalables (80% dans la limite de 30 000€) et sur les travaux (50% dans la limite de 100 000€).

Le Parc naturel régional de Chartreuse se propose d'accompagner la commune pour l'élaboration du dossier de candidature qui devra être déposé auprès des services départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le projet de création de sentiers pédestres thématiques sur la vigne et le milieu viticole.

SOLLICITE

L'assistance technique des services du Parc Naturel Régional de Chartreuse sur la constitution du dossier de candidature à déposer auprès du Conseil Général dans le cadre du dispositif « Promenades Savoyardes de Découverte ».

Pour : 19.

8. **Associations** : approbation du projet de convention portant mise à disposition gratuite de locaux communaux.

Evelyne BRISA rappelle que les commissions « relations avec les associations » et « bâtiments et biens communaux » ont étudié le projet d'attribution de locaux communaux aux associations souhaitant disposer d'un espace de stockage pour leurs matériels. Elle précise que les locaux concernés sont les sous-sols de la mairie et l'entrepôt situé près de l'ancienne station d'épuration.

Un projet de convention fixant les conditions générales de la mise à disposition a été établi. Ce cadre général devra être adapté et précisé, par les commissions compétentes, en fonction de chaque association bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le projet de convention portant mise à disposition gratuite de locaux communaux au profit des associations locales.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations bénéficiaires.

Pour : 18.

9. **Versement d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants de la Savoie.**

Evelyne BRISA rend compte d'un courrier du Président de l'Union Nationale des Combattants de la Savoie qui sollicite l'octroi d'une subvention pour les aider au financement du spectacle qu'il organise à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de leur association.

Evelyne BRISA propose au conseil d'accéder à leur demande et de verser à l'UNC Savoie une subvention de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le versement d'une subvention de 100€ à l'U.N.C Savoie.

PRECISE

Que cette somme sera imputée sur l'article 6574 du budget de la commune. Pour : 18.

10. Motion contre la fermeture du site de TYCO ELECTRONICS à Chapareillan.

Le conseil municipal a pris connaissance du plan de restructuration engagé en Europe par le groupe TYCO ELECTRONICS.

Ce plan prévoit la fermeture de 2 usines en France avec pour conséquence 228 licenciements (emplois permanents) à Chapareillan ainsi que 259 licenciements à Val de Reuil près de Rouen et 33 emplois supprimés au siège social de Pontoise.

Le conseil municipal ne peut admettre une décision qui n'est pas justifiée au point de vue du fonctionnement et de la rentabilité économique du site de Chapareillan.

Le conseil municipal refuse de partager cette logique financière et industrielle purement productiviste. TYCO ELECTRONICS a décidé, par le plan de restructuration, de délocaliser la production des connectiques pour augmenter ses bénéfices.

Cette gestion place au second plan les conséquences humaines et socio-économiques : ce sont plus de 200 familles (en Isère et en Savoie) et au-delà la vie de la commune et de la vallée qui vont en subir les effets négatifs. De plus, les emplois induits (intérimaires et sous-traitants) ne sont pas pris en compte.

Le Conseil Municipal demande le retrait pur et simple de ce plan de restructuration engagé à l'échelle européenne.

Les élus resteront vigilants et mobiliseront leur énergie afin d'être solidaires des actions menées par les salariés pour le maintien du site de Chapareillan.

Pour : 18.

11. Autorisation donnée au Maire de signer un marché complémentaire avec l'entreprise LOCATELLI dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg.

Guy GAMEN indique qu'il convient de signer avec le groupement d'entreprises LOCATELLI/EUROVIA/SOLS ALPES/RECTIMO un marché complémentaire dans le cadre de l'opération relative aux aménagements urbains du centre bourg. Ce marché permet de prendre en compte la réalisation de deux plateaux surélevés sur la RD1090.

Le montant du marché complémentaire s'élève à 29 516.20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer un marché complémentaire avec le groupement d'entreprises titulaire du lot n°1 VRD Voirie du marché relatifs aux travaux d'aménagements urbains du centre bourg.

Pour : 18.

12. Contentieux sentier piétonnier du lac de Saint-André : autorisation donnée au Maire de suivre la procédure d'appel.

Michel CHAPELLE rappelle au conseil que Monsieur le Maire a, par délégation du conseil municipal, interjeté appel de la décision rendu par le juge des référés dans le contentieux qui oppose la collectivité à la SCI LE CELLIER DU LAC au sujet du sentier piétonnier du lac de Saint-André.

Il indique que l'avocat de la commune Me Kévin ARTUSI demande que le conseil autorise formellement Monsieur le Maire à suivre la procédure d'appel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à suivre la procédure d'appel dans l'affaire qui oppose la commune à la SCI LE CELLIER DU LAC.

Pour : 18.

13. Fixation des droits de place pour les commerçants ambulants fréquentant régulièrement le marché hebdomadaire.

Marie-Agnès MENET informe le conseil de la nécessité de compléter la délibération du 26 septembre dernier qui fixait les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2009.

En effet il apparaît opportun de créer un tarif spécifique pour les ambulants qui fréquentent le marché hebdomadaire du jeudi matin de façon régulière et pérenne. Il s'agit en effet d'encourager et de soutenir cette activité économique qui a également une utilité sociale importante pour les habitants de la commune. Les commerçants ambulants concernés ont été reçus en mairie, et il a été convenu de fixer à compter du 1^{er} octobre 2008 les droits de place comme suit :

- Commerçants ambulants fréquentant de façon régulière le marché hebdomadaire : 30€ forfaitaire par trimestre, payable d'avance (quelque soit le nombre de présences effectives au cours du trimestre)
- Droits de place pour fréquentation occasionnelle : droit de place avec électricité 10€, droit de place sans électricité 6€.

Marie-Agnès MENET précise que les ambulants réguliers bénéficieront dès le mois d'octobre de la baisse des droits de place qui leur a été accordée.

Enfin Marie-Agnès MENET indique au conseil qu'il convient de revoir, les droits de place demandé au camion pizza pour tenir compte du fait que ce dernier est équipé d'un four à gaz et que la fourniture d'électricité ne lui sert qu'à l'alimentation des néons d'éclairage. Dans un souci de simplification administrative, elle propose de fixer les droits de place sur la base d'un montant forfaitaire trimestriel de 288€ payable d'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE

A compter du 1^{er} octobre 2008, les droits de place des commerçants ambulants et du camion de pizza comme indiqués ci-dessus.

Pour : 18.

14. Points par les présidents et vice-présidents de commission.

Guy GAMEN

Rencontre avec Michel BOUVARD du 13 octobre 2008:

Guy GAMEN rend compte des principaux dossiers abordés lors de la venue en mairie de Michel BOUVARD, à savoir :

- Le Musée du Moulin de la Tourne pour lequel l'ASADAC s'est vu confier, par le Conseil Général, une étude de faisabilité en vue de son éventuel transfert.

- La circulation routière, avec notamment les difficultés d'application de l'arrêté d'interdiction de circulation des camions de plus de 7.5 T et le projet de déviation de la commune
- La ligne à 400 000 Volts et les problèmes de nuisances sonores rencontrées depuis sa mise en service. A ce propos Guy GAMEN précise qu'une réunion a été organisée le 20 octobre 2008 en mairie en présence des représentants de RTE qui ont pu présenter les solutions qu'ils entendent apporter aux nuisances sonores constatées.
- Le contentieux en cours en ce qui concerne l'accessibilité du sentier piéton du lac de Saint-André
- La mise en place du service minimum en cas de grève dans les écoles publiques et les difficultés rencontrées sur le terrain quant à la mise en œuvre du dispositif
- Les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'obligation d'un portage par une structure intercommunale des dossiers de demande de subvention présentés au Conseil Général
- Le projet de visite, en 2009, de l'Assemblée Nationale par le Conseil Municipal d'Enfants
- La ligne fret et son tracé, figé le long de la zone Natura 2000 ainsi que la question de l'échéancier des travaux

Travaux en cours :

Guy GAMEN informe le conseil des travaux en cours, à savoir :

- Reprise d'une conduite d'eau potable rue de l'Eglise ; un avis d'information a été distribué aux habitants du bourg ; les travaux, confiés à l'entreprise DEBERNARDI'S FRERES dans le cadre du marché à bons de commande, devraient durer une quinzaine de jours
- Reprise de la conduite intercommunale d'assainissement du lac de Saint André par le SIVU d'Assainissement du Pays de Montmélian
- Extension du réseau d'assainissement chemin de la Corne : l'avis d'appel à la concurrence a été publié ; la maîtrise d'ouvrage a été confiée au SIVU d'Assainissement, les services de la DDE assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération

Divers :

- La télévision 8 Mont Blanc diffusera le 9 janvier prochain un reportage réalisé dernièrement sur le lac de Saint-André.
- Cérémonie du 11 novembre rendue à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la fin de 1^{ère} guerre mondiale et de la disparition en 2008 du dernier poilu, Lazare Ponticelli.

Florence BRIAUD

Commission Centre de Loisirs : elle indique que les effectifs du restaurant scolaire se maintiennent à un niveau élevé, et qu'il convient de poursuivre la recherche, en liaison avec le Foyer Notre Dame, d'un supplémentaire local pour accueillir les enfants. En l'état actuel les habilitations délivrées par la Direction Départementale Jeunesse et Sports sont respectées : habilitation dans la limite de 56 enfants de plus de 6 ans et 30 enfants de moins de 6 ans en même temps sur le même lieu. Les familles ont été conviées à une visite des locaux du Centre de Loisirs : salle petite enfance de l'Espace Bellegarde, salle d'activités et locaux de restauration scolaire au Château.

Thierry DUFRENOY

Commission travaux :

- Marché à bons de commande : il informe le conseil qu'une consultation a été lancée, la date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 7 novembre.
- Programme de travaux d'aménagement du hameau de Saint-André : une réunion publique de présentation du projet, sera organisée à Saint-André (salle du Moulin), dans le courant du mois de janvier prochain, en présence du cabinet UGUET à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Pascal LEPRETRE

Commission Environnement : il indique au conseil que des démarches ont été effectuées pour mettre un terme au dépôt de déchets dans la carrière située à l'orée de la forêt. Les services de la Préfecture et de la DRIRE ont été alertés, cette situation, compromettant

gravement le devenir de ce site, classé en zone naturelle protégée au niveau du PLU et qui n'a donc pas vocation à accueillir des dépôts de matériaux.

Pascal LEPRETRE précise que ce dossier comprend également un volet contentieux lié à l'urbanisme (extension du bâtiment situé à proximité réalisée sans autorisation)

Marie-Agnès MENET-THIBAUT

PNRC : elle rend compte de la dernière réunion du comité syndical du Parc : à l'ordre du jour, notamment la validation de modifications à apporter au budget et le projet de mise en place d'un site extranet.

SIBRECSA : elle invite les conseillers à s'inscrire rapidement aux visites organisées par le SIBRECSA (usine d'incinération de Pontcharra et centre de compostage de Francin).

Commission Tourisme, Agriculture et Viticulture : Marie-Agnès MENET informe le conseil qu'elle a participé à une manifestation, au côté des viticulteurs. Ces derniers souhaitent exprimer leurs craintes, face aux projets gouvernementaux, de restrictions apportées aux actions de valorisation et de promotion de leurs produits.

Commission Vie culturelle et Patrimoine: le projet de restauration, de la galerie d'apôtres en « carta pesta » du maître autel de l'église, n'a pas été retenu au titre du concours Nucléart, leur état de conservation n'a pas été considéré comme nécessitant une restauration urgente.

Christian BATARDIN

Transports collectifs : il fait part au conseil de la demande de la commune d'Apremont pour que la STAC étende son réseau de desserte jusqu'à leur commune. Il souligne que cette extension pourrait intégrer le secteur de Saint-André. Une enquête conjointe aux deux communes pourrait être réalisée en ce sens.

Christiane GUCHET

Commission Vie culturelle et Patrimoine : elle s'est rendue, le 16 octobre, sur invitation du Conseil Général, à une réunion portant sur le développement des actions de promotion de l'enseignement artistique en direction des jeunes publics. En particulier il a été question du développement de l'accès à la musique. De nombreuses initiatives, avec participation financière du Conseil Général, seront proposées aux collectivités locales (concerts, séances d'éveil musical notamment dans un cadre scolaire...). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. En ce qui concerne la commune, une première prise de contact a été nouée avec la commune de Francin pour essayer de monter un projet en commun.

Josiane DAGUET

Risques naturels : elle indique avoir assisté en présence du Maire, à une réunion d'information, organisée à l'initiative des services préfectoraux, sur la question des risques majeurs. Elle rappelle que le risque est qualifié de majeur au regard de sa gravité ou de fréquence et que la question de la prévention est au centre de cette problématique. La prévention repose avant tout sur la mise en œuvre d'une information en direction des citoyens, au niveau local, afin que ces derniers adoptent la bonne attitude collective et individuelle. Cette information préventive des citoyens sur les risques majeurs sur la commune est d'ailleurs un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les risques auxquels il est exposé, les mesures préventives à prendre et les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Les services préfectoraux établissent un document synthétique appelé le DDRM (dossier départemental des risques majeurs) où sont répertoriés tous les phénomènes connus à l'échelle du département. La préfecture transmet par ailleurs aux communes disposant d'un PPR (plan de prévention des risques), un DCS (dossier communal synthétique) où se trouvent toutes les informations propres à la commune. En ce qui concerne Les Marches, la commune est soumise aux risques majeurs technologiques et naturels suivants :

- risque d'inondation (crues de l'Isère)
- risque de tempêtes diverses (orages violents)
- risque industriel (dépôt pétrolier de Chignin)
- risque lié au transport de matières dangereuses
- risque de rupture de canalisation de transport de matière dangereuse (pipeline)
- risque lié à la rupture de barrages (Tignes, Roseland, Girotte, Bissorte)

Le maire est chargé à partir du DCS de l'établissement du DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) qui décrit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter le territoire communal. Ce document doit être établi dans un délai de 6 mois à compter de la réception du DCS. Des mesures de publicité, d'affichage et de communication sont également prévues pour informer les habitants de la commune.

CCAS : les demandeurs de logements sociaux continuent à être reçus en mairie, ce qui permet de solutionner la plupart des situations.

Lionel GHIAZZA

Commission Fêtes et Cérémonie : La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu dès 11 heures, un apéritif sera servi salle Saint-Maurice.

Evelyne BRISA

CCAS : le 15 novembre se tiendra au Manège le salon de la parentalité. La distribution des colis de Noël, avec les conseillers enfants, pourra démarrer à compter du 5/12 au soir. L'arbre de Noël aura lieu le 7 décembre à partir de 15 heures à la salle Montgrabelle.

Commission Relation avec les associations : elle informe le conseil des dates des prochaines manifestations :

- LACS : vente de boudin à la chaudière le dimanche 16 novembre, square Amédée V
- Club Bel'Automne : loto, salle des Fêtes le dimanche 16 novembre
- Sou des écoles : vente de diots/polenta dans la cour de l'école élémentaire le dimanche 30 novembre à partir de 11 heures

Gérard VEILLET

Comité local d'information et de concertation (CLIC) de l'Entrepôt Pétrolier de Chambéry (EPC) à Chignin : il a assisté à une réunion du CLIC le. Il rappelle que cette instance constitue un cadre d'échanges et d'information sur les actions menées par les exploitants de l'entrepôt pétrolier de Chignin, cet établissement industriel étant classé SEVESO. Il s'agit de prévenir tout risque d'accidents majeurs. Au sein du CLIC sont représentés non seulement les administrations, les exploitants et les élus, mais aussi les salariés de l'usine et les riverains ou représentants d'associations concernées. Sont aussi représentés les gestionnaires d'infrastructures pouvant être impactées par un accident industriel (voie ferrée, routes, etc...). Le CLIC s'inscrit dans la volonté commune des élus, des industriels et de l'Etat d'améliorer l'information des citoyens au regard des risques industriels. Dans cette optique, des brochures ont été adressées par les services préfectoraux, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur les risques industriels majeurs. La commune se chargera d'en assurer la diffusion auprès de la population.

Commission Information Communication : L'inauguration du centre technique communal aura lieu le vendredi 19 décembre (portes ouvertes de 15 heures à 19 heures et inauguration officielle à 18 heures). Il adresse ses plus vifs remerciements à Christian BATARDIN qui a réalisé le carton d'invitation qui sera adressé, notamment, à l'ensemble des chefs d'entreprise de la ZAE.

La cérémonie des vœux à la population (avec remise du prix du fleurissement et des décorations de Noël, et accueil des nouveaux habitants) aura lieu le 15 janvier 09.

Michel CHAPELLE

Déclaration d'intention d'aliéner : il rend compte de deux DIA (une maison d'habitation secteur des Abymes et un terrain à bâtir secteur du lac Clair) pour lesquelles le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Guy GAMEN.